

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 26 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Juin 2025
--

L'an deux mil vingt cinq et le vingt six juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

Date de convocation : 20 Juin 2025

D/2025-097

Objet de la délibération : Marché de fournitures de bureau, et de papier : approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCVL et plusieurs communes membres et autorisation à Madame la Maire de la signer

VU l'article L. 1414-3 du code général de collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

VU la délibération du conseil communautaire de la CCVL n°123/2015 portant approbation du schéma de mutualisation de la CCVL et de ses communes membres,

VU la délibération du conseil communautaire de la CCVL n°52/2025 portant approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCVL et plusieurs communes membres, relatif à l'achat de fournitures de bureau, papier, fournitures scolaires, matériels pédagogiques et cartouches d'encre, et autorisation du président à la signer,

Madame le Maire expose ce qui suit :

Le marché relatif à l'achat de fourniture administratives conclu par le groupement de commandes constitué de la CCVL et de sept de ses communes membres en 2023 parviendra à échéance le 26 décembre 2025. Pour mémoire, ce marché était décomposé en quatre lots : fournitures de bureau, fourniture de papier, fournitures scolaires et matériel pédagogique, et cartouches d'encre. Il était conclu pour une durée de deux (2) ans.

Il est proposé que, dans la continuité du précédent marché et conformément au schéma de mutualisation des services de la CCVL qui préconise, en vue de la réalisation d'économies d'échelle, la mutualisation de certains achats à l'échelle de l'EPCI, soit constitué, conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique, un nouveau groupement de commandes entre la communauté de communes et ses communes membres, destiné à permettre l'acquisition de fournitures administratives.

L'adhésion de la CCVL comme de ses communes membres au groupement s'effectuerait par la signature de sa convention constitutive par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par les assemblées délibérantes.

Par une délibération en date du 22 mai 2025, le conseil de communauté de la CCVL a approuvé le principe de la constitution du groupement de commandes susmentionné et a autorisé le président à signer la convention constitutive.

Cette convention prévoit notamment, outre la désignation de la communauté de communes des Vallons du Lyonnais en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public suivant la technique d'achat de l'accord-cadre à bons

de commandes, tel que défini aux l'article L. 2125-1 et R. 2162-1 à R. 2162-14 du code de la commande publique. Elle désigne la CCVL comme étant l'autorité compétente pour attribuer les marchés publics.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Madame la Maire propose l'adhésion de la commune aux lots suivants :

- lot n°1 « Fournitures de bureau »
- lot n°2 « Fournitures de papier »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

APPROUVE le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives pour répondre aux besoins de la CCVL et des communes de Brindas, Grezieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Thurins, Vaugneray et Yzeron,

APPROUVE les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes telle qu'annexée à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Maire à la signer,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal des exercices correspondants,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Fabrice FOURDIN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 01 JUIL. 2025

Publication ou notification du : 01 JUIL. 2025

Publication site internet le : 01 JUIL. 2025

Affichage de la liste des délibérations le : 27/06/2025